

BO / HO / HOV CHARGE DE CHANTIER RECYCLAGE - INTRA

CODE P 403

Personne chargée de la formation dans l'entreprise :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur : à définir

Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Retour d'expérience sur les situations ou difficultés rencontrées • Rappel et actualisation sur la connaissance du matériel lié à sa mission • Reconnaître un environnement électrique. • Connaître les limites du titre d'habilitation BO / HO / HOV « chargé de chantier » • Mettre en œuvre les moyens de protection • Avoir un comportement adapté face à un incident d'origine électrique • Mise en pratique et évaluation des acquis 		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les compétences nécessaires au renouvellement de son habilitation électrique • Actualiser ses connaissances au regard des évolutions réglementaires 		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation B0 HO/HOV Chargé de chantier (P402) • Savoir lire et écrire la langue française 		
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • QCM • Mises en situation 	Sanction de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de réalisation • Recueil de prescription • Carte d'habilitation pré-remplie
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Dans vos locaux 	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 1 jour soit 7h00
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • 760 euros nets de TVA + frais la formation pour un groupe dans vos locaux.
Date(s)	<ul style="list-style-type: none"> • A définir après acceptation de notre offre. 	Nbre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 12 personnes maximum par groupe
Moyens techniques et pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Si possible et adapté, accès aux installations électriques de l'entreprise (prévoir EPI) 		

V1/01/2017